

Service : Animations Culturelles et Festives
Tél : 04.66.56.42.43
Réf : CS/RV/SA/2026-02

N°26_02_30

EXTRAIT DU REGISTRE
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 7 AVRIL 2026

Convoqué le lundi 30 mars 2026, le Conseil Municipal s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le mardi 7 avril 2026 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Maire.

Thibault PELLISSIER est nommé secrétaire de séance.

MEMBRES PRÉSENTS (41) : Christophe RIVENQ, Maire, Max ROUSTAN, Martine MAGNE, Alain BENSACOUN, Catherine LARGUIER, Christian CHAMBON, Léa BOYER, Pierre MARTIN, Michèle VEYRET, Alain AURÈCHE, Marie-Claude ALBALADEJO, Christophe CLAUZEL, Raphaële NAVARRO, Aimé CAVAILLÉ, Gérard PALMIER, Armande LAUPIES, Jean-Claude ROUILLON, Marie-Christine PEYRIC, Rose-Marie SOUSTELLE, Hélène CAYRIER, Marc BENOIT, Antonia CARILLO, Daniel CANAL, Catherine DAUFÈS-ROUX, Fabienne FAGES-DROIN, Ysabelle CASTOR, Valérie MEUNIER, Jean-Régis MASSON, Alexandra LAGULHON, Laurent DOUDOUX, Méryl FRIZON-DEBIERRE, Vincent BEHGDAD, Emiliano HACQUEL, Lucette CAMACHO, Sylvie TRIBES, Alexandre BELAIR, Fabien PELAT, Jenny-Rose GUERCHOUX, Anthony BORDARIER, Sandra CARTULAT, Thibault PELLISSIER.

POUVOIRS (2) : Cyril LAURENT (*pouvoir à Ysabelle CASTOR*), David VIEUX (*pouvoir à Alexandre BELAIR*).

OBJET : Montant des prix des lauréates de la soirée « Miss Alès » 2026

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Ville d'Alès organise chaque année l'élection de « Miss Alès » et de ses deux dauphines,

Considérant que la Ville d'Alès a décidé d'allouer des récompenses à ces lauréates et qu'il convient d'en fixer le montant par délibération du Conseil Municipal,

Considérant l'organisation de l'élection « Miss Alès » le 7 février 2026 au Parc des Expositions de Méjannes lès Alès,

Considérant que lors de cette animation des lauréates sont choisies par un jury,

Considérant que les noms desdites lauréates sont désormais connus,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

- d'allouer les récompenses suivantes aux lauréates de l'élection de « Miss Alès » 2026 qui s'est déroulée le 7 février 2026 au Parc des Expositions de Méjannes lès Alès :

INTITULÉ	PRIX
1 ^{er} Prix : Miss Alès : Laetitia BRUNO	1 500,00 €
2 ^{ème} Prix : 1 ^{ère} Dauphine : Maëva BENOIT	1 000,00 €
3 ^{ème} Prix : 2 ^{ème} Dauphine : Lana COTTO	800,00 €
TOTAL des récompenses	3 300,00 €

- le montant de la dépense sera imputé sur les crédits prévus à cet effet au Budget 2026, compte 6232.

Votants : 43
Pour : 43 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Christophe RIVENQ